

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 17
Absents excusés ayant donné procuration	: 02
Absent	: 00

Date de la convocation : Vendredi 30 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi 05 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

17 membres étaient présents

Elodie AUMONIER ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

02 membres absents ayant donné procuration

Jean-Luc FABRE a donné procuration à Bernard PROUST.
Solange HOLLARD a donné procuration à Mickaël NICOLAS.

Secrétaire de séance : Éric GINESTET

**DELIBERATION N°36/2024 PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
(Modification supérieure à 10% du temps de travail)**

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 08/12/2021 portant la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint technique à temps non complet à 29h30 minutes hebdomadaires à dater du 01/01/2022 ;*

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06/09/2023 portant la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint technique à temps non complet à 31h04min hebdomadaires à dater du 07/09/2023 ;

Considérant que l'augmentation du volume horaire est supérieure à 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question ;

*Considérant le courrier d'acceptation de modification de la durée hebdomadaire de travail ;
Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 25/06/2024,*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste permanent d'agent de service polyvalent à temps non complet annualisé (31,07/35^{ème}), exercé en qualité d'adjoint technique territorial de 2ème classe, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

Article 1 : Approuver la suppression, à compter 06/09/2024 de l'emploi permanent à temps non-complet, à 31,07 heures hebdomadaires annualisés sur 36 semaines, sur le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent crée par délibération en date du 06/09/2023.

Article 2 : Approuver la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent

Article 3 : Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait à Mons, le 05/09/2024

Éric GINESTET



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>